

**LYCEE FRANÇAIS D'ALICANTE
'PIERRE DESCHAMPS'**



Mission laïque française

**L'Intendant
S/c de Madame le Proviseur**

A

L'ensemble du personnel

Note TC/LFA/10-02

Objet : Interdiction de fumer devant le Lycée

Le Lycée Français Pierre Deschamps souhaite renforcer, à compter de cette rentrée, son investissement de manière importante dans tous les types de prévention, notamment celle conduite contre le tabagisme.

A partir du mercredi 2 septembre 2009, il sera **strictement interdit de fumer, non seulement dans l'enceinte même de l'établissement, mais également aux abords immédiats du lycée** (entrée principale et parkings). Les cendriers seront supprimés.



Les fumeurs auront **l'obligation** de se rendre sur le parking, dans l'espace prévu à cet effet. L'accès se fera par le portail situé à côté de la cafétéria.

L'objectif de cette mesure est d'une part éducatif; nos élèves du primaire et du secondaire doivent être préservés au maximum. D'autre part, elle répondra à l'amélioration de l'image de notre établissement et à la volonté exprimée par certaines familles, qui refusent que leurs enfants soient confrontés à ce problème.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et pour votre précieuse collaboration.

El Campello, le 28 août 2009

L'Intendant,

Thierry CONTOUX

Le Proviseur,

Laure MOUDEN